



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

**COMPTE RENDU FORMATION SPECIALISEE (ex-CHSCT)  
DU 03 JUILLET 2023**

Une réunion de la Formation spécialisée s'est tenue le 03 juillet 2023 sous la Présidence de Mme DESBOIS.

La séance a débuté par la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales Solidaires, FO et CGT. Vous trouverez notre déclaration en pièce jointe.

La présidente a répondu à certains points des liminaires. Elle a indiqué que selon elle :

- Observatoire interne : elle partage le constat de dégradations par rapport à la situation 2022 sur de nombreux thèmes tels que la charge de travail, le contenu et la motivation au travail, l'autonomie, la qualité du service rendu aux usagers....

Il n'y a en effet pas de quoi pavoiser devant ces résultats. Les Directeurs/directrices de chaque département ont été amenés à réfléchir sur des solutions d'améliorations.

- Mouvement local des mutations :

Les organisations syndicales ont dénoncé les choix effectués par la direction de ne pas respecter les règles de l'ancienneté et priver certains collègues d'obtenir une mutation.

La directrice a répondu qu'elle assume le non-respect des règles de l'ancienneté, pour des raisons de nécessité de service. Elle comprend les déceptions des agents, mais elle indique avoir conçu ce mouvement local de manière à ne pas mettre davantage en difficultés certains services.

Des contractuels seront recrutés pour pallier à certaines vacances d'emploi.

**1/ Approbation du PV du 05/05/2023**

Les organisations syndicales ont regretté qu'une fiche de signalement concernant le mal être des géomètres sur le contenu et l'avenir de leur mission n'ait pas été développée dans le PV.

Vote sur le Procès verbal du 05/05/2023 :

Solidaires, FO, CGT : contre

UNSA, CFDT : Abstention

**2) Présentation du rapport de visite de l'inspectrice santé et sécurité au travail à Dinan Kitchener le 08/03/2023\_**

L'inspectrice santé et sécurité au travail a fait une présentation de sa visite effectuée sur le site de Dinan Kitchener. Elle a constaté que le registre sécurité n'était pas à jour.

Des problèmes concernant les sanitaires ont été signalés, à savoir les cloisons qui ne montent pas jusqu'au plafond, la présence de serrures non décondamnables de l'extérieur.

En raison de problèmes d'odeurs, une étude sur la ventilation des sanitaires sera effectuée. Le changement de serrures sera réalisé.

### **3/ Point sur la situation du Centre des Finances Publiques de Lamballe en matière de radon**

Les résultats de la dernière campagne de mesures de RADON démontrent une concentration en radon dans l'air supérieure à la norme autorisée( 300 Bq/m<sup>3</sup> ).

Les précédentes mesures faisaient un constat quasi similaire.

Le propriétaire des locaux (Lamballe Terre et mer) s'est engagé à effectuer des travaux pour permettre de diminuer la concentration en radon. Ainsi, un mécanisme d'insufflation d'air (VMC...) va être mis en place vraisemblablement à l'automne. A l'issue de ces travaux, une nouvelle campagne de mesures sera effectuée.

La recherche d'un nouveau site sur Lamballe a été infructueuse, le propriétaire ne disposant pas d'un autre local vacant.

FO DGFIP a rappelé que le recours au télétravail était préconisé pour les agents exposés au radon, et ce dans la limite de 3 jours/semaine. Le télétravail des agents ne doit pas se limiter à une seule journée. La direction n'est pas opposée à cette mesure qui devra toutefois tenir compte des nécessités de service ! Les agents intéressés peuvent en faire la demande auprès du chef de service, et en cas de refus saisir la direction pour un arbitrage.

### **4. Présentation du DUERP et du Plan Annuel de Prévention**

Après avoir présenté la méthode de présentation du DUERP (regroupement de problématiques communes à plusieurs sites, travail d'harmonisation des classifications...), M PEILLOUX a indiqué que les demandes bâtementaires doivent être adressées à la BIL (division logistique).

Sur la question des exigences au travail, il a été précisé que la direction allait mieux accompagner la diffusion des notes. Toutefois et malgré notre demande, une proposition de création d'une bibliothèque regroupant des fiches techniques par thèmes tel que cela se fait dans certaines directions apparaît compliquée à mettre en œuvre.

Sur la diminution des effectifs, il a été indiqué que les objectifs s'adaptent en fonction des moyens humains disponibles.

Des travaux de réparation et d'isolation des toitures vont être programmés sur les sites de Lannion et Dinan.

FO DGFIP a demandé si le marché avec ONET concernant le ménage est revu en cas d'intégration de services sur un site. La Direction a répondu que ce point serait examiné.

Enfin, en cette période post-COVID, l'usage des ventilateurs n'est plus prohibé.

### **5. Orientations budgétaires 2023**

La formation spécialisée dispose d'un budget global (après imputation de la réserve de 9 %) réparti en 3 enveloppes :

- 77 682 € moins la réserve de 6 991 € = 70 691€ pour les actions de prévention, achats de matériels...
- 14 520 € moins la réserve de 1 307 € = 13 213 € pour les formations
- une enveloppe nationale pour des grands projets (gestion ministère).

->Sur l'enveloppe principale, il est prévu de financer à hauteur de 35 000 € les équipements et aménagements de postes préconisés par le médecin du travail.

L'achat de casques audio pour les services d'accueil téléphonique ou agents travaillant en open-spaces est prévu.

Enfin, un budget de 10 400 € sera consacré à l'acquisition de 40 pieds de bureau électrique permettant de transformer un bureau droit en un bureau électrique. Un financement à l'utilisation des

outils informatiques adaptés au handicap d'un agent est également envisagé

→ sur l'enveloppe destinée aux formations,

Stage Sauveteur secouriste du travail : 4000 €

PSC1( prévention et secours civiques) : 2 000

gestes qui sauvent : 5 000 €

passage d'un ergonome sur poste et télétravail : entre 3 500 et 4 500 €

## **6/ Présentation des fiches RPS accidents du travail et trajet**

Depuis la dernière convocation à la formation spécialisée, deux fiches de signalement nous ont été présentées. La première relatant un incident entre usagers et la seconde se rapportant à des insultes proférées au cours d'une conversation téléphonique entre un agent et un usager.

Une fois encore les organisations syndicales ont déploré la vision « jusqu'au-boutiste » de la Direction des Côtes d'Armor concernant l'anonymisation des fiches de signalement (cf notre compte-rendu de la FS du CSAL du 05/05/2023). Les OS, après avoir rappelé qu'ils étaient soumis à un devoir de discrétion concernant la teneur des débats tenus en instance, ont dénoncé le fait que la Directrice refuse catégoriquement de laisser apparaître le nom du service dont ces fiches de signalement sont originaires ainsi que le nom du collègue. Cela nous empêche clairement de venir en soutien des collègues concernés.

## **7/ questions diverses**

→ Un tableau de situation des effectifs par service après le mouvement local a été demandé.

### **Vos représentants FO Finances en Formation spécialisée :**

Laurent LASSON ( PCRP Côtes d'Armor ) : titulaire

Nicole BURLOT (PCE SAINT BRIEUC) : titulaire

Matthieu PAUGAM (PCE ) : suppléant

FAVREAU Fanny (SDIF) : suppléante

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :  
**arrêter la suppression des postes, les restructurations**  
**engager les recrutements nécessaires,**  
**stabiliser les services,**  
**reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,**  
**améliorer les conditions de travail,**  
**améliorer le déroulement de carrière.**